



16ème législature

Question N° : 6729	De M. Alexis Corbière (La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale - Seine-Saint-Denis)	Question écrite
Ministère interrogé > Éducation nationale et jeunesse		Ministère attributaire > Éducation nationale et jeunesse
Rubrique >enseignement technique et professionnel	Tête d'analyse >Non à la suppression de l'enseignement de technologie	Analyse > Non à la suppression de l'enseignement de technologie.
Question publiée au JO le : 28/03/2023 Réponse publiée au JO le : 23/05/2023 page : 4655		

Texte de la question

M. Alexis Corbière interroge M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur les conséquences de sa décision de supprimer des classes technologiques en sixième. Le 12 janvier 2023, M. le ministre a annoncé la suppression de l'enseignement de technologie en classe de sixième dès la rentrée 2023. Sitôt l'annonce de cette décision, plusieurs syndicats ont exprimé leurs désaccords, notamment le SNES-FSU qui juge cette décision « en tout point inacceptable ». En effet, les cours de technologie permettent aux élèves d'avoir des clés de compréhension du monde, de fabriquer des objets techniques ou de se pencher davantage sur les sujets liés à l'informatique. M. le ministre parle de revalorisation de cette matière au sein des classes de 5e, 4e et 3e, mais les contours sont flous et inquiètent tous les professeurs de technologie qui ne comprennent pas cette décision. Il évoque également « une formation diplômante pour les professeurs de technologie », aux contours assez vagues. Quelle sera-t-elle et est-ce que les professeurs contractuels y auront accès ? M. Le ministre peut-il donc détailler et préciser les motivations et les conditions de ses annonces ? Mais il lui demande surtout pourquoi il ne prend pas en compte l'opinion des organisations syndicales qui lui demandent d'abandonner son projet de supprimer les cours de technologie la rentrée prochaine.

Texte de la réponse

La transformation du collège a pour objectif de donner à tous les élèves les moyens de réussir. Dans cette perspective et dans la continuité de l'école élémentaire, la classe de 6e doit assurer à chaque élève la maîtrise des savoirs fondamentaux. Ainsi à la rentrée 2023, tous les élèves entrant en classe de 6e bénéficieront d'une heure hebdomadaire de soutien ou d'approfondissement en français ou en mathématiques et d'un accompagnement aux devoirs, par le dispositif « Devoirs faits », avec la volonté de ne pas allonger les 26 heures de classe des élèves. En février 2023, le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse a lancé des concertations auprès des partenaires sociaux, sur la nouvelle classe de 6e. Une consultation nationale sur le projet de programme de sciences et technologie au cycle 3 est engagée depuis le 14 avril 2023 afin d'associer les personnels au processus d'élaboration des nouveaux programmes en tenant compte de la réduction horaire en 6e. Le 7 avril 2023, le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse a saisi le conseil supérieur des programmes pour concevoir un programme de technologie renouvelé pour les classes de 5e, 4e et 3e. Cette saisine vise qu'à la rentrée 2024, l'enseignement de la technologie porte une nouvelle ambition pour le numérique, pour les sciences de l'ingénieur, pour la voie professionnelle y compris dans l'équilibre entre filles et garçons. Le programme de technologie renouvelé au cycle



4 sera ainsi mieux ancré dans un environnement numérique et technologique en forte évolution, développera chez les élèves la maîtrise de compétences manuelles et techniques, contribuera au projet de formation de tous les élèves et participera pleinement aux compétences du XXI^e siècle que chaque collégien doit acquérir. Concernant les professeurs de technologie, une attention toute particulière est portée à leur situation. Ils pourront bénéficier par ailleurs de formations durant l'année 2023-2024 afin de se préparer au nouveau programme de technologie du cycle 4. Outre les formations dispensées dans le cadre des programmes académiques de formation, une formation diplômante sera proposée aux professeurs de technologie volontaires. Elaborée au niveau national, cette formation sera déclinée dans les territoires. Cette formation modulaire s'appuiera sur des ressources en ligne et un travail en présentiel permettant une actualisation des connaissances et un travail concret de construction pédagogique. Elle sera ouverte aux enseignants titulaires et aux enseignants contractuels.